

Séverine Steenhuyse,
Architecte, Docteur en esthétique,
Mention architecture et paysage,
Chercheur au Laboratoire Project[s],
École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Bureau 34,
184, avenue de Luminy - case 924
13288 Marseille cedex 9

severine.steenhuyse@marseille.archi.fr
04 91 82 71 31/06 60 65 00 34

Marseille, le 30 avril 2017.

Proposition de réponse pour le colloque : « Transition économique et nouvelles ruralités », 10,11, 12 mai 2017, à l'ENSAP de Bordeaux.

Mots-clés :

Opération Grand Site, site classé, ingénierie territoriale, territoire agropastoral, développement touristique

Résumé :

Une Opération Grand Site est un dispositif d'accompagnement créé par l'Etat en 1976 afin d'améliorer la gestion des sites classés surfréquentés. Mis en place à la demande des collectivités locales, le dispositif a évolué dans le contexte de la décentralisation et il a pris la forme d'une véritable ingénierie territoriale. Il concerne aujourd'hui une cinquantaine de site qui visent à l'excellence via l'attribution d'un label (créé en 2002).

Le cirque de Navacelles est caractérisé par des paysages de gorges débouchant sur un cirque. A cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault, il est entouré de plateaux agricoles. Processus engagé sur un temps long, le dispositif a ici été l'occasion de produire un corpus d'études permettant d'identifier les valeurs naturelles et culturelles des lieux, afin d'organiser leur gestion en association avec l'activité touristique. Amorçant la construction d'une identité partagée, il a ainsi constitué le socle d'un nouveau projet de territoire partagé.

« L'Opération Grand Site, un tremplin pour la transition durable des territoires dotés de paysages exceptionnels. »

Introduction :

La France est le réservoir de territoires aux qualités paysagères exceptionnelles reconnues sur le plan national et mondial. Les sites classés, initialement créés par la loi de 1906, enterrinés par la loi du 2 mai 1930, et finalement codifiés dans l'article 341-1 du code de l'environnement, sont des territoires protégés présentant des qualités « artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques » relevant de l'intérêt général. Leurs surfaces additionnées recouvrent aujourd'hui environ 4 % du territoire français¹.

¹ Au 1er septembre 2013, on comptait en France près de 2.700 sites classés représentant une superficie de 1.030.000 hectares. Il s'y ajoutait près de 4.000 sites inscrits, pour une superficie d'environ 1.500.000 hectares. Au total, ces protections concernaient donc environ 4 % du territoire national [MEDDTL, 2013].

Néanmoins, ces sites classés, souvent situés dans des territoires ruraux, atteignent parfois une telle notoriété que leur fréquentation touristique peut conduire à la remise en valeur de leur qualité même. Dans ce contexte, un certain nombre d'entre eux a mobilisé la puissance publique à partir des années soixante-dix, générant la mise en place d'un dispositif proposé par le Ministère de l'environnement dès 1976 : les Opérations Grand Site. On compte aujourd'hui en France une cinquantaine d'Opération Grand Site, à des stades d'avancement très différents.

Par ailleurs, initialement prévues pour formuler des solutions de gestion pérenne des flux touristiques et d'accompagnement de l'accueil [MEDDTL, 2011], ces « Opérations » sont progressivement devenues des instances de coordination d'une gouvernance locale dédiée dans le contexte de la décentralisation des années 1980. A la suite de la création du Réseau des Grands Sites de France en 2000, et du label associé, en 2002, la gestion des projets s'est inscrite dans un cadre professionnalisant, accompagnant la montée en puissance de l'ingénierie territoriale (IT) à partir des années 2003 [TROGNON, 2015]. Leurs organes de gouvernance - souvent des syndicats mixtes -, sont devenus des lieux de mise en place de projets territoriaux durables, fondés notamment sur le développement d'un tourisme de qualité dans le respect des sites.

L'objet de cette intervention - inscrite dans le contexte de la transition économique des territoires ruraux -, est d'identifier dans quelle mesure le dispositif de l'Opération Grand Site a effectivement contribué à la valorisation du territoire du cirque de Navacelles. Suivant quels principes et à partir de quels enjeux s'est organisée la valorisation de ce territoire agricole ? Et dans quelle mesure son engagement dans le dispositif a-t-il participé à la construction d'un territoire durable ?

Afin de répondre à ces questions, on reviendra dans un premier temps sur le dispositif de l'Opération Grand Site lui-même, sur les enjeux formulés lors de sa création ainsi que sur la variété des territoires concernés. On se concentrera ensuite sur les différentes étapes de la mise en place de l'Opération Grand Site du Cirque de Navacelles, depuis sa première formulation en 1979 jusqu'à 2004, puis sur la deuxième phase de l'opération, de 2004 jusqu'à l'obtention du label, en décembre dernier. Quels seraient alors les « ingrédients » nécessaires au projet de territoire durable, et dans quelle mesure le territoire du cirque de Navacelles constitue-t-il un cas exemplaire du point de vue de la gestion territoriale ?

I- L'Opération Grand Site : un dispositif pour gérer les sites classés surfréquentés

1- La création des Opération Grand Site, ou comment réfléchir à la gestion de sites classés surfréquentés ?

La politique des Grands Sites a été conçue en France il y a un peu plus de trente ans. Elle a ensuite connu trois périodes.

De 1976 à 1996, il a d'abord été question de répondre aux urgences du terrain. Dans le cadre de l'adoption de la Convention pour le patrimoine mondial en 1972, une première sensibilisation sur les espaces de grande qualité soumis à des pressions diverses a été amorcée. Et à partir de 1974, les autorités locales ont sollicité l'Etat dans un accompagnement de la gestion touristique de sites emblématiques, tels que le Pont du Gard (1.400.000 visiteurs) ou le Mont St-Michel. En 1978, une liste de 26 grands sites nationaux menacés était définie et les premières études étaient lancées. Elles aboutissaient en 1980 à la formulation d'une liste de 15 sites prioritaires, à caractère naturel ou bâti.

De 1987 à 1997, les grands principes de gestion étaient affirmés à travers des appuis financiers. Dans le contexte des premières lois de décentralisation, on assistait à partir de 1989 à une véritable relance de la politique des Grands sites. Quatre conditions étaient alors énoncées pour valider le recours par les collectivités à la démarche : être un site classé, être un site de grande notoriété, connaître des périodes de haute fréquentation et faire l'objet d'une demande coordonnée de réhabilitation.

Enfin, de 1997 à 2010, un approfondissement conceptuel était réalisé et la reconnaissance du rôle de la gestion était inscrite dans la loi en 2010². Une série de séminaires thématiques était conduits de 1997 à 2009, traitant de l'accueil, de l'aménagement et de la gestion des sites, de la coordination avec la vie locale, ou

² Art. L341-15 du code de l'environnement.

encore de la définition des valeurs associées. La concertation locale était également mise en avant dans le respect de la convention d'Aarhus (2002).

En 2000, apparaissait la nécessité de la mise en réseau du dispositif et du partage des connaissances : le Réseau des Grands sites de France était créé, validé par un label en 2002. Dès 2004, quatre Grands Sites étaient labellisés dont le Pont du Gard, la Pointe du Raz et l'Aven d'Ornac. En 2008, après la labellisation de huit nouveaux Grands sites, une réflexion s'engageait au sein des DREAL récemment créées, visant à formaliser cette politique et à en assurer la gestion décentralisée de manière pérenne.

2- Le Cirque de Navacelles : un site naturel et culturel exceptionnel

Entre les Remparts d'Aigues-Mortes en Camargues gardoise ou la cité de Carcassonne, ou bien les Marais Poitevin ou le Lac du Salagou, chaque site présente des caractères spécifiques définis par la morphologie des lieux, leur valeur environnementale et leur contexte socio-économique.

Le paysage du Cirque de Navacelles réunit un ensemble de gorges naturelles aboutissant à un cirque, constituant une curiosité géologique dans un contexte paysager agropastoral préservé. Il est classé depuis 1943. Sa fréquentation connaissant des pics estivaux perturbant le fonctionnement local, les élus se sont mobilisés autour de cette problématique dès les années soixante-dix.



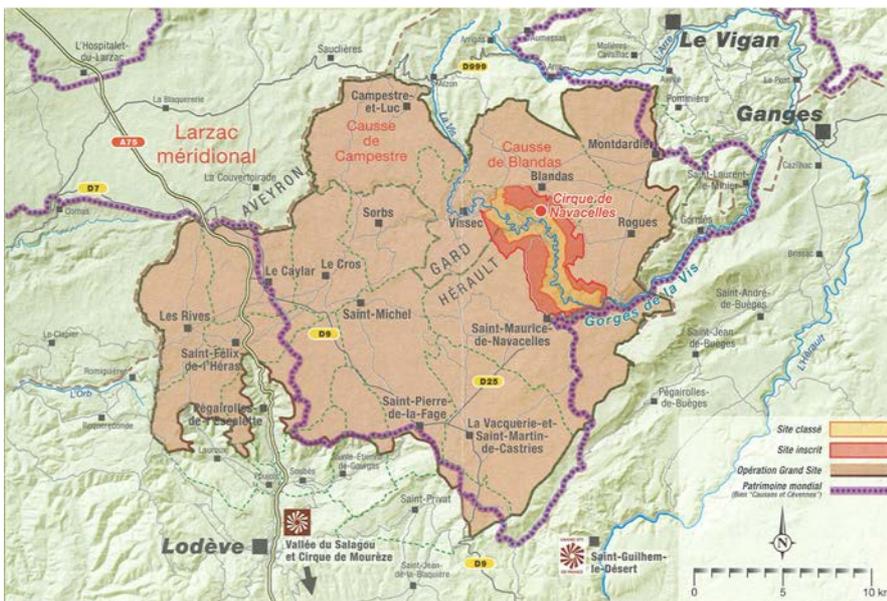
Photographie extraite du programme d'actions, 2ème phase, février 2012.

Depuis 2008, il est inclus dans le périmètre d'une Opération Grand Site qui concerne aujourd'hui 19 communes, sur un périmètre de 46.000 hectares environ, soit un territoire approximatif de 30km sur 30 km, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de la côte languedocienne. Le Syndicat mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles est le maître d'ouvrage de cette Opération.



Localisation et situation en 2016.

Au-delà d'un site géologique grandiose, le cirque de Navacelles illustre le fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature à travers l'agriculture. Les paysages agropastoraux y sont effectivement reconnus en tant que patrimoine mondial depuis 2011. Les faïsses ou murets, les prairies paturées ou cultivées, les champs en lanières, ainsi que les habitations regroupées en trois îlots lovés sur les bords du méandre et le long de la Vis, confèrent au site son échelle humaine et renforcent l'aspect grandiose du spectacle géologique.



Carte extraite du dossier de presse pour la labellisation du Grand Site, Syndicat mixte du Grand Site.



Les affleurements marneux imperméables accueillent un paysage bocager verdoyant (Commune de Saint-Félix-de-l'Héras)



Landes à thym et buis prospérant sur un calcaire jurassique extrêmement pauvre et aride (Commune de Rogues)



Cromlech de Blandas



Dolmen de Ferrusac



Les chutes de Navacelles

Extraits de documents produits par le syndicat mixte.

3- Le développement du dispositif : le Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France est une association reconnue d'intérêt général qui constitue un lieu de partage d'expériences, d'amélioration des savoir-faire de ses membres, et d'innovations en matière de préservation des sites et des paysages dans une perspective durable.

La politique développée par le Réseau s'ordonne autour de trois objectifs : préserver et restaurer des paysages fragiles et attractifs, organiser un accueil de qualité et favoriser un développement territorial concerté fondé sur la valeur paysagère du site [Dossier de presse RGS, 2017, p6].

Aujourd'hui, le Réseau des Grands Sites de France rassemble les collectivités locales gestionnaires de 38 Grands Sites activement engagées dans la démarche, et concerne ainsi plus de 350 communes, 35 départements, 12 régions, comptent environ 900.000 habitants et plus de 32 millions de visiteurs annuels³.

4- L'expérimentation du dispositif sur le Cirque de Navacelles

Le Cirque de Navacelles est répertorié dans la liste des sites prioritaires dès 1979. Les études et le diagnostic permettent d'engager la première étape de l'opération Grand Site à partir de 1989.

³ Données recensement INSEE 2009 et données RGSF.

En 1990, un comité de pilotage est créé, associant les principaux partenaires, notamment les collectivités locales directement concernées par le site classé ainsi que de ses abords : les six communes de Blandas, Vissec, Rogues et Montdardier, dans le Gard, et de St-Maurice-Navacelles et la Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries, dans l'Hérault.

Une première tranche de travaux est réalisée entre 1990 et 2000. Elle concerne divers aménagements urbains de proximité : dallage des ruelles de Navacelles, éclairage public, traitement des petits bâtiments publics et techniques, effacement des réseaux aériens, sauvegarde de la chapelle Notre-Dame, assainissement du hameau de Navacelles, réhabilitation du moulin de la Foux, aménagement d'aires de stationnement à Blandas afin de sécuriser le panorama, aménagement de la ferme de la Baume Auriol pour accueillir le public.

Entre 1997 et 2004, l'association intercommunale chargée du suivi des opérations réalise de nouveaux petits aménagements touristiques : tables d'interprétation, dépliant d'information, expositions temporaires, restauration du pont, entretien et restauration du petit patrimoine local (lavognes).

Parallèlement, se mettent en place les documents d'objectif Natura 2000 sur les Causses méridionaux et une association est créée en 1994 pour la gestion des dossiers : le CPIE des Causses méridionaux.

Néanmoins, les dysfonctionnements persistent et les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des enjeux. D'une part, le périmètre de l'Opération ne recouvre pas la réalité des flux circulatoires et des entités environnementales concernées. D'autre part, les conditions de découverte du site restent incompatibles avec la préservation du site.

Cet ensemble de constatations réalisés à l'issue du diagnostic approfondi de la situation, permettent d'enclencher la deuxième phase de l'opération, à partir de 2004.

II- Du dispositif de protection au dispositif de gouvernance : les deux phases de l'OGS du Cirque de Navacelles

Les communes rurales sont définies par l'Insee par leur faible densité, une activité primaire dominante et une difficulté d'accès aux équipements. En France, elles concerneraient 25,3 % de la population française. Elles connaissent aujourd'hui des difficultés spécifiques liées au vieillissement et à l'appauvrissement de leur population, et elles sont caractérisées par les modes de vie pendulaires ainsi que la prédominance de l'habitat individuel.

1- Les composantes locales d'un territoire rural en évolution

Le cirque de Navacelles est historiquement agricole depuis Moyen-Age [Schéma, 2012]. A partir des années 1960, le paysage agraire connaît un début d'abandon, tout en conservant un maintien des grandes structures. Puis la déprise agricole s'amplifie avec une disparition presque complète du paysage agraire et une dégradation du patrimoine rural. A partir des années 1980, la friche avance partout, les murs s'écroulent, les points de vue se bouchent et les paysages se ferment progressivement. Les élus se mobilisent pour empêcher la disparition de leurs paysages.

2- La première phase de l'Opération Grand Site

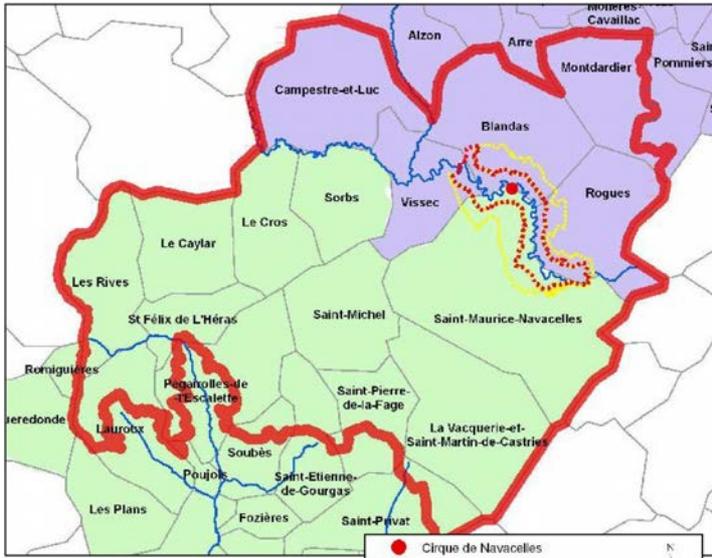
La première phase permet de réaliser un diagnostic relatif à la fréquentation générale du site et de faire apparaître les problématiques de fond. Trois axes de travail conduisent la réflexion concernant la conservation des paysages locaux : l'agriculture, qui doit être soutenue pour sa capacité à maintenir une activité économique locale et à entretenir les paysages reconnus, les espaces naturels de qualité, qui doivent être intégrés dans une démarche de conservation d'ensemble, et le développement de l'économie touristique, qui doit être adaptée à la configuration du site dans le respect des lieux et des habitants.

3- La deuxième phase de l'Opération Grand Site : la définition d'un nouveau périmètre

Le 21 février 2007, le Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles est créé. Il propose un nouveau périmètre qui concerne désormais 46.163 ha sur 19 communes au total, dont cinq dans le Gard et quatorze dans l'Hérault.

Le diagnostic reformule son analyse à partir de l'identification des entités biogéographiques et paysagères du site, et non plus sur de ses limites administratives. Il intègre la délimitation des sites Natura 2000, les activités agricoles et les pratiques touristiques, ainsi qu'une communauté de projets portés par les communes membres.

Sur le plan géographique, les limites du Grand Site sont désormais calées sur les rebords des 3 causses méridionaux qui entourent le cirque de Navacelles et les Gorges de la Vis : le Causse du Larzac, le Causse de Blandas et le Causse de Campestre.

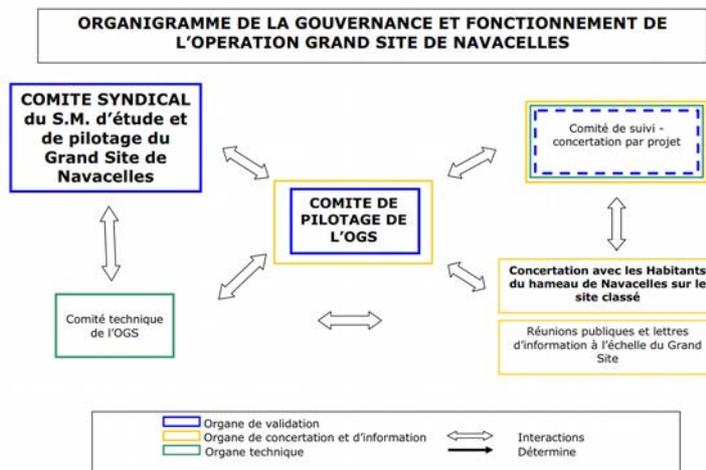


Nouveau périmètre du site, février 2017, extrait programme d'action 2ème phase, fev 2012.

Le syndicat mixte devient la structure de gestion pérenne et l'instance décisionnelle relative aux projets du Grand Site. Il est composé des communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac ainsi que des Conseils généraux du Gard et de l'Hérault.

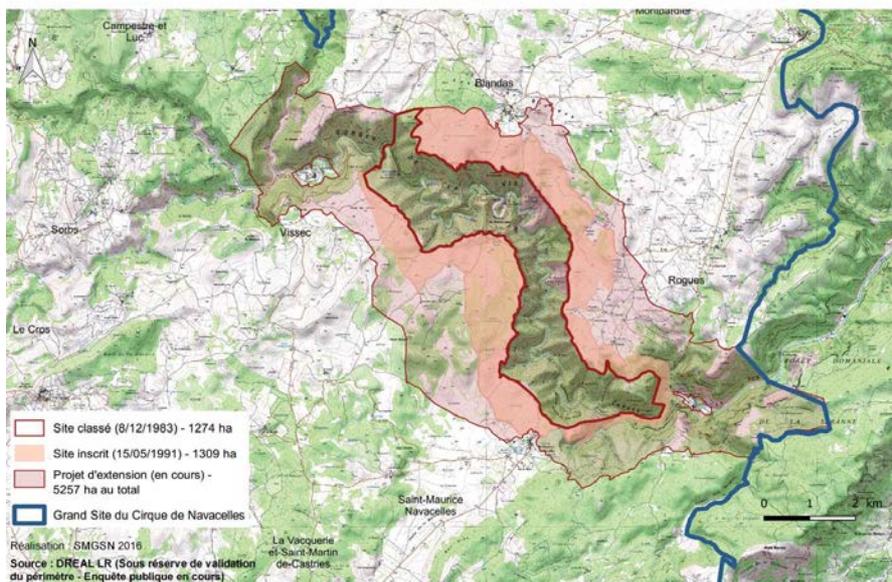


La gouvernance de l'Opération Grand Site mobilise tous les acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels ou agricoles, et elle organise un système décisionnel concerté autour du programme d'actions. Au total, ce sont au final à minima cinq postes en équivalent temps plein qui œuvrent directement ou indirectement pour la gestion du cirque de Navacelles, et autant de compétences spécifiques qui sont mobilisées.



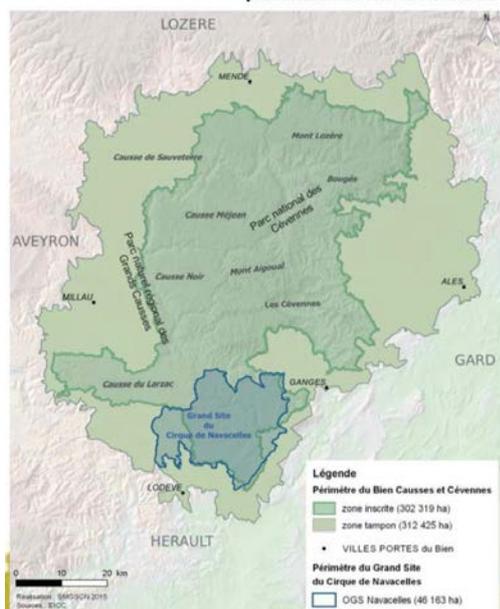
Le projet induit également l'extension du site classé de 1. 274 ha à 5 .257 ha (projet 2016) soit un triplement de la surface actuelle, réalisant un passage de 2,7% à 11,4% de la surface totale du territoire du Grand Site.

Site classé Cirque de Navacelles, site inscrit et projet d'extension



4- Le patrimoine mondial Causses-Cévennes comme levier supplémentaire : les paysages de l'agropastoralisme

Partie sud du Bien "Causses et Cévennes" patrimoine mondial de l'UNESCO



Composé de montagnes, de vallées, de causses et de gorges, le territoire offre le témoignage d'une relation intime millénaire et toujours vivante entre l'homme et son environnement à travers la culture agropastorale. Elle constitue la valeur universelle exceptionnelle du bien Causses et des Cévennes (reconnu en 2011) qui se traduit par de vastes étendues ouvertes, une biodiversité remarquable et un patrimoine architectural ingénieux.

5- Les orientations stratégiques du nouveau périmètre

Le programme d'actions du Grand Site de Navacelles s'envisage désormais à trois échelles et niveaux d'analyse spatiale simultanés : le cirque de Navacelles et le hameau, les abords du cirque, les gorges de la Vis et les belvédères, et enfin, à l'échelle des trois Causses. Les finalités poursuivies reprennent les attentes formulées dans les enjeux de la politique des Grands Sites : la préservation de la valeur exceptionnelle du site, l'amélioration de la qualité de la visite dans le respect du site, et le développement socio-économique local dans le respect des habitants. L'élaboration du nouveau programme d'actions doit également permettre de préparer un plan de gestion global, cohérent et durable, partie intégrante du plan de gestion du bien Unesco « Causses et Cévennes ».

Ces finalités se déclinent sur le Grand Site à travers les orientations stratégiques, qui s'appuient sur un diagnostic approfondi.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES
Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles
Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux en résolvant les problèmes de circulation dans le cirque et en utilisant les fonctions de « Relais Grand Site » des belvédères
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux , caractéristiques et composantes du Grand Site mais aussi ses différentes approches
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire

Il s'agit donc d'organiser un tourisme durable, de conforter le secteur agricole (par la diffusion locale des produits, leur valorisation et le développement de l'agrotourisme), et d'animer et de suivre les projets de l'Opération Grand Site (informer, animer par la concertation avec les populations locales et de communiquer sur le rôle et les actions du Syndicat Mixte).

En 2012, le programme d'actions de la seconde phase de l'Opération Grand Site du cirque de Navacelles reçoit un avis favorable en commission supérieure des sites (CSSP). La mise en oeuvre de cette seconde phase de l'OGS permet notamment l'aménagement de nouveaux lieux d'accueil structurants et elle prévoit le lancement de cinq études complémentaires nécessaires à la gestion du Grand Site.

6- Les études comme stratégie de connaissance partagée sur le territoire

Un *Schéma d'orientation pour l'aménagement la valorisation et l'organisation du hameau de Navacelles et de ses abords* est réalisé par le bureau d'étude DAT Conseil en association avec M Goep, paysagiste, avec l'objectif « de mettre en cohérence et en perspective l'ensemble des opérations et des études en cours ou projetées sur le cirque et aux abords. Il se présentera comme un document de gestion fin à visée pré-opérationnelle de programmation. », [extrait du cahier des charges de l'étude, 2014]

Un *plan de circulation et de stationnement* est conduit par le bureau d'étude ITER en association avec le paysagiste E. Guillemet, afin d'« identifier de manière précise les modes actuels de circulation, évaluer l'offre de stationnement actuelle et les besoins pour définir les stratégies et les moyens à mettre en place pour maîtriser et gérer les déplacements à l'échelle de l'Opération Grand Site. », [extrait du cahier des charges de l'étude, 2014]

Une *Charte architecturale et paysagère* est produite par le bureau d'étude paysage Gins, en association avec l'architecte Lointier avec l'objectif « de donner aux acteurs du territoire les moyens [...] de préserver le

capital que constitue la qualité des espaces ruraux, de s'inscrire dans une démarche de développement durable en préservant la qualité de vie des générations futures. »

Un schéma d'interprétation du patrimoine est réalisé en interne afin de renforcer et coordonner l'offre d'accueil et d'information sur le site.

Un schéma des activités de pleine nature est présenté par le bureau d'étude JED (juillet 2013) « Afin de respecter l'intégrité de cet espace naturel remarquable [et de] mettre en œuvre une politique de gestion concertée et de développement des pratiques de pleine nature. » [extrait du cahier des charges de l'étude, 2013].

Un plan de communication et de médiation est associé à ces études afin de permettre aux habitants et aux institutions d'identifier et de comprendre l'opération Grand Site de Navacelles et de proposer des informations plus détaillées pour des publics spécifiques.

Chaque étude permet d'identifier les problématiques concrètes du terrain, et de formuler des actions appropriées à la gestion du site.

7- Conclusion : une technicité en partage

Une note de méthode interne d'octobre 2010 réalisée par la DREAL Languedoc-Roussillon permettait d'appréhender la complexité et la durée nécessaires au montage d'une Opération Grand Site. Elle identifiait trois phases permettant de valider les étapes d'un processus conduit sur plusieurs années.

La période préalable est la phase de réunion des acteurs et de validation institutionnelle du dispositif par l'état. Elle permet d'engager un diagnostic des lieux et la définition d'un premier périmètre. Elle aboutit à la création d'une structure gestionnaire. La 2ème phase consiste en la mise en œuvre du programme d'actions rédigé par le gestionnaire, en coordination avec les acteurs. Enfin, la 3ème phase confirme la réalisation des travaux et des études nécessaires, et peut déboucher sur la formulation d'une deuxième Opération Grand Site si la situation l'exige.



Document extrait du dossier de candidature au Grand Site de France, Syndicat mixte, 2016.

III- L'OGS du cirque de Navacelles : un projet de transition durable pour un territoire rural ?

Le développement durable, défini par la circulaire du 11 mai 1999, désigne « *les conditions d'utilisation, de préservation, de partage et de transmission de ce patrimoine collectif* ». Dans quelle mesure le projet de l'Opération Grand Site constitue-t-il un projet de territoire durable et amorce-t-il la transition attendue du territoire ?

1- Une gouvernance identifiée dans le cadre du développement d'une IT pérenne

La notion d'ingénierie territoriale (ou IT) [LARDON, 2015] vise à construire « *des grilles d'analyse, des définitions, des typologies, des modèles visant à contribuer au développement des territoires et à leur analyse, dans la perspective d'enrichir la boîte à outils des acteurs du développement des territoires, élus et techniciens au service de ces territoires, et de tous ceux impliqués dans leurs devenir* » [JANIN, TROGNON, 2011]. Formulée en 2003 lors d'un Comité interministériel d'aménagement du territoire, l'IT fournit des concepts, des méthodes, des outils et des dispositifs [PIVETEAU, 2011] qui accompagnent la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de territoire. En introduisant une posture de réflexivité, elle permet également aux territoires de se penser comme des entités actrices de leur devenir.

Dans cette logique d'ingénierie territoriale, le syndicat mixte est devenu un organe de coordination pivot, générant une structure de gouvernance locale particulièrement active.

2- La charte paysagère comme action durable : « le diagnostic partagé »

« La Charte doit aboutir à une vision partagée du paysage et de l'architecture du Grand Site par tous ceux qui interviennent (élus, acteurs économiques et touristiques), qui vivent (les habitants) ou qui s'intéressent à ce paysage (les locaux et les touristes). Ainsi la Charte apparaît-elle comme un document stratégique qui doit apporter de la cohérence et du sens aux initiatives individuelles et aux projets communaux au sein d'une identité plus large, celle du Grand Site de Navacelles. », [Syndicat mixte, 2014]

La charte paysagère a effectivement permis de faire émerger un ensemble de valeurs partagées, structurantes de l'identité locale. Elle a également réuni les acteurs autour d'un horizon positif lié à la mise en valeur des ressources patrimoniales et paysagères locales.

3- Une nouvelle exigence touristique concertée

La surfréquentation touristique saisonnière introduisant de nombreuses nuisances, de nouveaux aménagements, dont du stationnement, devenaient nécessaires afin de réaliser l'accueil des touristes dans des conditions satisfaisantes.

L'analyse fine à plusieurs échelles des comportements touristiques et le renouvellement de l'offre touristique liée à la pratique des espaces de nature a ici permis de répartir les fréquentations sur un périmètre plus large que les seules gorges du cirque. Cette diffusion a engendré une amélioration générale des conditions de visite dans le cirque et a contribué à une meilleure satisfaction de tous les usagers, établis ou de passage.

4- La notion de « valeur des Grands sites » et la gouvernance élargie.

Enfin, positionné comme de véritables animateurs de la politique des Grands Sites, le Réseau des Grands Sites de France (RGS) a développé une politique de mise en valeur des pratiques touristiques durables et résilientes. Cette communication autour de valeurs éthiques durables et des « paysages remarquables et emblématiques » a permis de valider des démarches de gestion qualitatives.

« Les membres du réseau des Grands Sites de France reconnaissent à ces paysages un caractère exceptionnel, unique, singulier qui justifie leur protection (classement) [...] Le paysage, en tant qu'interaction entre la nature et l'homme, distingue les Grands Sites de France au sein de l'ensemble des familles d'espaces protégés (par rapport notamment aux Parcs naturels régionaux ou aux réserves naturelles). », [RGS, 2014].

Il a également accompagné le développement d'une pédagogie du comportement touristique fondée sur la qualité de l'expérience proposée, dans laquelle *« le visiteur sera face à des lieux "à couper le souffle", où l'on "se sent tout petit", des lieux qui peuvent offrir une sensation de jouissance, de stimulation des sens, d'émotion, pouvant aller jusqu'à une forme d'extase. », [RGS, 2014].*

Cette mobilisation collective à plusieurs niveaux a favorisé la responsabilisation des acteurs, les autorisant eux-mêmes à développer *« un soin, une délicatesse, une précaution particulière. A l'opposé, tout ce qui favorise l'uniformisation du site entraîne la perte de la personnalité du Grand Site de France et en nie le caractère exceptionnel », [RGS, 2014].*

Conclusion :

En décembre 2016, l'Opération Grand Site du cirque de Navacelles recevait le label « Grand Site de France ». Depuis l'identification et la formulation du constat d'un problème de surfréquentation d'un site en 1979 jusqu'à l'obtention du label en 2017, il aura fallu 38 ans pour organiser la reconnaissance d'une gestion exemplaire capable de préserver les qualités d'un site exceptionnel.

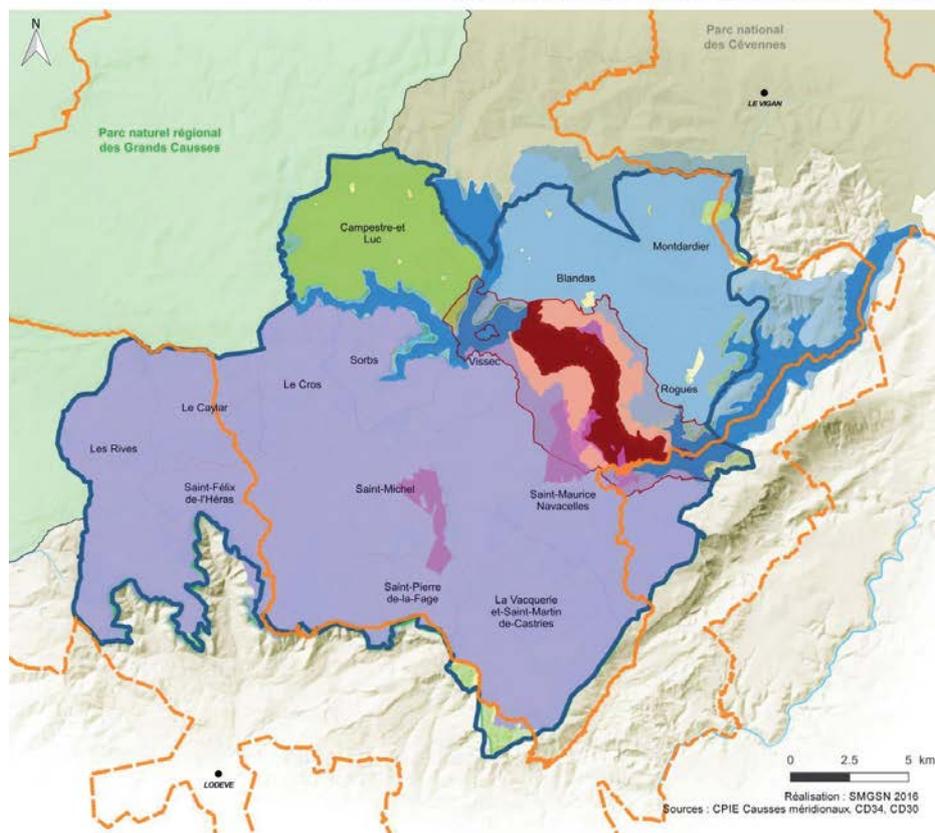
La fédération des acteurs autour d'un projet de gestion d'un espace naturel et culturel s'est ici imposée comme le moteur possible de la réamorçage d'une politique de développement local, permettant une structuration des acteurs autour d'un projet partagé. Dans ce cadre, ces derniers ont acquis une culture du projet de territoire, et se sont ainsi inscrits dans une perspective de développement durable en développant leur capacité d'implication, de conduite, de médiation, à partir d'une capitalisation de connaissances liées aux qualités environnementales et culturelles spécifiques aux lieux.

Ce travail de formulation, d'identification, de diagnostic partagé ne relève pas ici seulement d'une sorte de management du territoire, ou de passage obligé nécessaire pour satisfaire les services de l'Etat, il a joué un rôle essentiel dans la fondation des termes du projet de territoire lui-même [PIVETEAU, 2005]. A ce titre, il concerne le travail de l'architecte, qui manipule et matérialise les représentations à venir des lieux à travers des propositions d'aménagements concrets des espaces vécus. Il peut alors utiliser ces éléments d'analyse soit comme les matériaux même du projet, dans la logique de mise en application de la charte paysagère, ou soit comme référence faisant modèle pour le projet de territoire.

La perspective offerte et développée dans le cadre de l'Opération Grand Site du cirque de Navacelles constitue une véritable transition [CHABOT, 2015] dans la mesure où elle permet de coordonner les acteurs autour d'un projet de reconnaissance collective des valeurs d'un territoire naturel et agricole, à préserver, qui s'articule à un ensemble d'actions associées, amorçant ainsi une nouvelle logique de développement territorial « située » et fondée sur la valeurs naturelle des lieux.

Le Grand Site du Cirque de Navacelles

Les mesures de protection et de gestion sur le périmètre du Grand Site



Bibliographie :

BLANCARD S., DETANG-DESSENDRE C. & RENAHY N., coord. (2016) *Campagnes contemporaines Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, coll. Update Sciences & technologies, Éditions QUAE ; (ISBN 978-2-7592-2515-6), 168p.

COUTIN Pierre, « Les études préparatoires à l'aménagement du territoire rural », *Études rurales*, n°16, 1965. pp. 78-91 ; http://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1965_num_16_1_1171

DAYAN Léo, JOYAI André, LARDON Sylvie (dir), *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable*, Paris, L'Harmattan, 2011, 281p.

DE MEYER Thibault, « Pascal Chabot, *L'âge des transitions* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2015, mis en ligne le 23 octobre 2015, consulté le 07 avril 2017. URL : <http://lectures.revues.org/19253>

JANIN Claude, GRASSET Eric, LAPOSTOLLE Dany, TURQUIN Elise, *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale ?*, Economica,

« *Osons l'intelligence collective dans les territoires* », C. Janin, E. Grasset, *La Lettre du cadre territorial*, n°418, 15 mars 2011, 2 pages in *Regards Croisés*, n°6.

LARDON Sylvie et PERNET Alexis, *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception*, Espace rural et projet spatial, vol.5, Université de St-Etienne, 2015.

LARDON Sylvie (dir), *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, La Tour d'Aigues, Ed de l'Aube, 2007, 377p.

TROGNON Laurent, « Animation de la chaîne d'ingénierie territoriale : une question de réflexivité »,

LARDON Sylvie et PERNET Alexis, *Explorer le territoire par le projet. L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception*, Espace rural et projet spatial, vol.5, Université de St-Etienne, 2015, pp.89-100.

Les enjeux des territoires ruraux et la co-construction sur ces territoires, note du RAMEAU,

https://coconstructionterritoriale.files.wordpress.com/2016/07/kit-cct_bao_connaissance-1_note-prospective-enjeux-territoires-ruraux.pdf

Etudes sur le site :

Programme d'actions deuxième phase, Syndicat mixte, février 2012.

Élaboration d'un Schéma d'orientation pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords, Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles, DAT Conseil, Strasbourg, 2012.

Charte Paysagère et Architecturale, GINS Cyril, paysagiste DPLG & LOINTIER Philippe, Architecte DPLG et Urbaniste, Comité de Pilotage, Le Vigan - 28 octobre 2014.

Notes et circulaires gouvernementales :

La politique des monuments naturels et des sites, Note du Ministère de l'environnement, actualisée en septembre 2013.

<http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/fiche%20politique%20des%20monuments%20naturels%20et%20des%20sites.pdf>

« Historique de la politique des grands sites », Note de janvier 2011, MEDDTL.

Réseau des Grands Sites de France, dossier de presse, 2017 ; www.grandsitedefrance.com

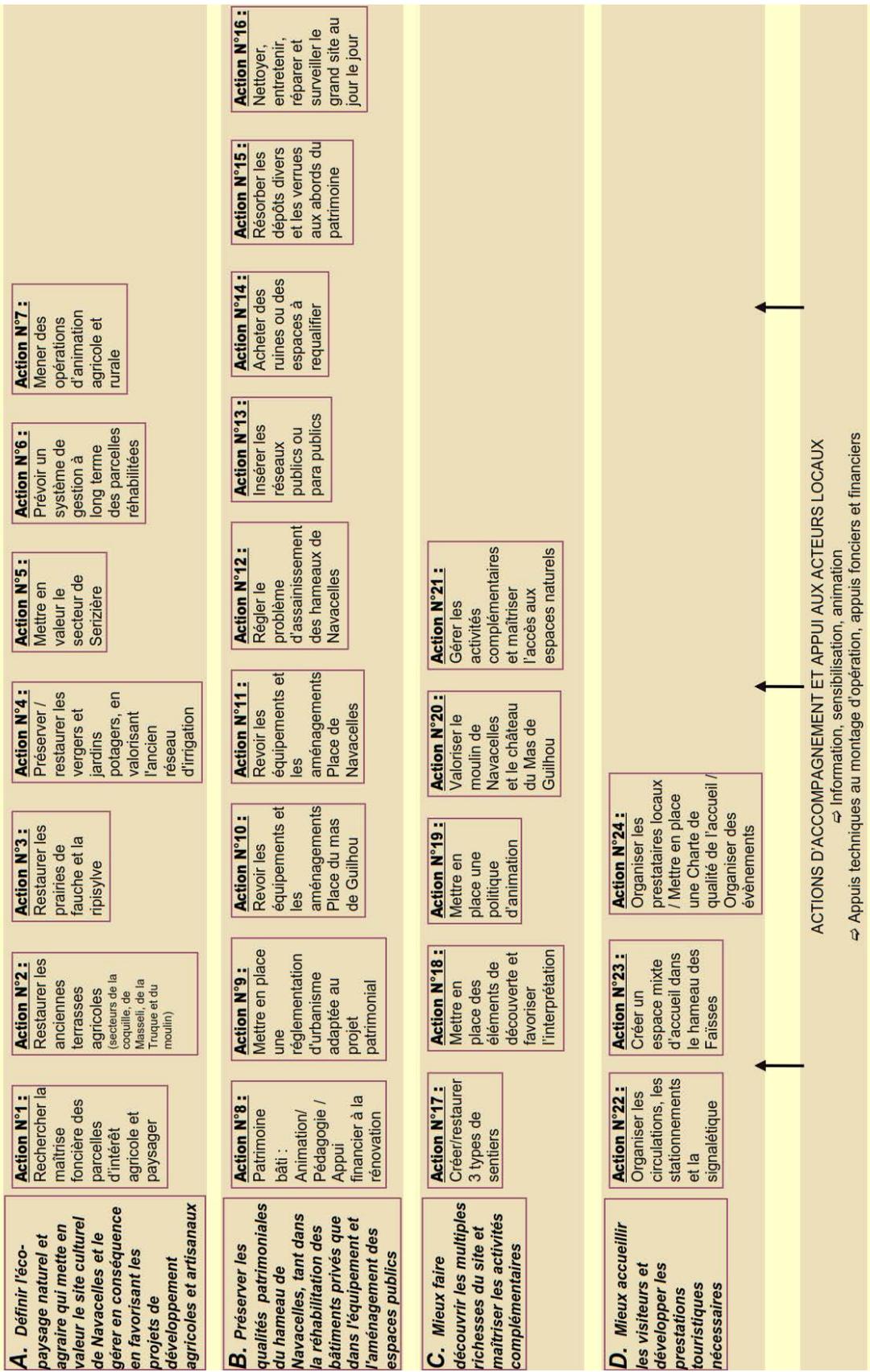
Valeurs communes des Grands Sites de France. Document-cadre, Approuvé par le Conseil d'administration du 2 octobre 2014, Grands Sites de France, 2014.

http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/docs/RGSF_DOCUMENT_CADRE_VALEURS_COMMUNES.pdf

Annexes :

FINALITES	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS et ACTIONS Court et moyen terme	PERSPECTIVES OBJECTIFS OPERATIONNELS et ACTIONS Long terme	
Préserver la valeur exceptionnelle du site	Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé	
		A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords	
		A3	Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants du hameau	
		B1	Charte architecturale et paysagère à l'échelle du Grand Site	
	Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	Assurer un service de conseil architectural et paysager
		B3	Inventaire du patrimoine culturel	Mettre en place des politiques et outils réglementaires de protection et gestion à l'échelle du Grand Site
		B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversier d'Olivier à Madrières...)	Plan de gestion du site classé
			Maintenir les milieux ouverts sur les Causses via notamment la mise en œuvre des DOCuments d'Objectifs Natura2000.	Conservation et valorisation du bien « Causses et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
	Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site	Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux	C1	Etude de fréquentation réalisée en 2008-2009
			C2	Plan de circulation et de stationnement
C3			Mise en place des éco-compteurs	
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux		D1	Schéma d'interprétation du patrimoine	Aménagements pour coupler la découverte avec des circulations douces ou des transports en commun
		D2	Aménagements des belvédères comme « Relais Grand Site » à la fois lieux de service, de compréhension, d'information et de renvoi vers les sites, activités, hébergements et services sur les territoires locaux et voisins	Développer la compréhension des patrimoines en complémentarité dans les Relais Grand Site, avec les haltes patrimoine et les maisons à thème et répartir spatialement les flux sur le Grand Site
		D2.1	↻	
		D2.2	↻	La Baume Aurilol
		D3	Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème	Valoriser et renvoyer vers les sites, activités, hébergements et services sur les territoires locaux et voisins
		D3.1	↻	Maison de la Prunariade
		D3.2	↻	Maison de la Vis et de la Biodiversité de Madrières
		D3.3	↻	Maison de Blandas Village
		D4	Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation et vulgarisation	
		D4.1	↻	Cave Vitalis
		D4.2	↻	Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes
		D4.3	↻	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques (enfants, scolaires, formations...)
D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène			
Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants	Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1	Organiser un tourisme durable	Définition et identification de l'ensemble qualifié du Grand Site de Navacelles
		E1.1	↻	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Falisses à Navacelles
		E1.2	↻	Assurer et développer une offre d'hébergement de qualité
		E1.3	↻	Schéma des Activités de Pleine Nature (APN) et développement des outils associés (itinéraires cyclo, cartoguide...)
		E1.4	↻	Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques via des démarches de qualité et de mise en réseau
		E2	Conforter le secteur agricole	Favoriser la qualification des prestations touristiques
		E2.1	↻	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire
		E2.2	↻	Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux
		E2.3	↻	Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère
		E2.4	↻	Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités
		E3	Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants	Conforter le secteur agricole pour qu'il contribue au maintien des qualités paysagères du site et à son caractère vivant
		E3.1	↻	Fonctionnement technique du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles
	E3.2	↻	Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances	
	E3.3	↻	Centre de ressource du Grand Site	
	E3.4	↻	Programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site	
E3.5	↻	Observatoire photographique des paysages	Connaissance gestion et évaluation du Grand Site	

B. Le programme pluriannuel d'actions



CALENDRIER DE REALISATION ET PRIORITES D'ACTIONS DU PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES

Orientations stratégiques		Actions	avant 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Préserver le Site du Grand Cœur et gérer	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé														
	A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords														
	A3	Préparer la gestion du site en concertation														
Protéger, restaurer et gérer du Grand Site	B1	Charte architecturale et paysagère														
	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site														
	B3	Inventaire du patrimoine culturel														
	B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (bayrades, traversier d'Oliviers...)														
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle		Maintenir les milieux ouverts sur les Caussees														
		Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux														
Gérer et maîtriser les flux		Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque														
	C1	Etude fréquentation														
	C2	Plan de circulation et de stationnement														
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	C3	Mise en place d'éco-compteurs														
	D1	Schéma d'interprétation														
	D2.1	Relais Grand Site, la Baume Auriol														
	D2.2	Relais Grand Site du Belvédère de Blandas														
	D3.1	Maison de la Prunarède														
	D3.2	Maison de la Vis et de la biodiversité														
	D3.3	Maison de Blandas village														
	D4.1	Sécuriser et valoriser la cave Vitalis														
	D4.2	Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes														
	D4.3	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques														
	D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène														
	Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1.1	Réhabilitation de la maison des Faïsses													
		E1.2	Assurer une offre d'hébergement de qualité													
			Gîte de groupe de Vissec													
			Hébergement groupé à Montdardier													
E1.3		Schéma de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés														
E1.4		Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques														
E2.1		Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire														
E2.2		Gestion des espaces agro-pastoraux														
E2.3		Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère														
E2.4		Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités														
E3.1		Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles														
E3.2		Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances														
E3.3		Centre de ressources patrimoine et environnement														
E3.4		Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site														
E3.5		Observatoire photographique des paysages														

Méthodologie de définition du programme de la candidature

Proposition 28-05-2014

Étapes	Instance	Qui?	Périodes
Rédaction bilan des études et Finalisation études	-	SM	Mai-juin
Discussion enjeux, priorités, maître d'ouvrage et étapes	Cotec réduit	Membre SM + Dreal + STAP + CPIE	Mai-juin
Présentation GS, OGS, SM et Bilan rapide études	Comité syndical	Elus	Juin
Croisement des études, priorisation et programmation Ordre du jour provisoire: 1/ rappel OGS-SM; 2/ détail des études et actions faites et évaluation; 3/ Proposition des actions prioritaires et débat pour décision par les élus 4/ Moyens et gouvernance dont modalités des relations avec les habitants	Séminaire 1	Cotec réduit + élus du comité syndical + <i>partenaires (pays, autres services des structures membres?)</i>	24 Juillet
Présentation du programme des actions prioritaires et Construction du programme d'action global à 6 ans	Séminaire 2	Cotec réduit + élus du comité syndical + partenaires (pays, autres services des structures membres?) <i>+ partenaires financiers</i>	Septembre
Vision d'un autre GSF, possibilité d'actions faites et discussions sur les points prioritaires et programme long terme	Voyage d'étude	Élus	Aout-sept
Visite Nathalie Vicq Thépot		Elus - Cotec	Octobre
Présentation de la trame du programme d'action et des actions prioritaires de la candidature GSF	1 ^{er} copil élargi	Elus SM, cotec, Services de l'Etat, Collectivités, Partenaires	Décembre
Validation et engagement partenaires	2 ^{ème} copil	Elus SM, cotec, Services de l'Etat, Collectivités, Partenaires	Février

